

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier

Vie professionnelle

Argumentation

Curiosité Vivacité

Examen

Discours

Réflexion



Culture

Soutien

Exposé

Encadrement

Compréhension

Engagement

Centre d'études stratégiques aérospatiales
Centre d'enseignement militaire supérieur Air
www.cesa.air.defense.gouv.fr
www.eoca.air.defense.gouv.fr



Le comité pédagogique

sous le haut patronage du général d'armée aérienne Stéphane Abrial,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Guillaume Gelée, *général de brigade aérienne, secrétaire général du comité pédagogique, et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.*

Jean Tulard, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Jean Baechler, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

André Lewin, *ambassadeur de France.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Martine Méheut, *présidente de l'Association européenne des enseignants.*

Michel Jarrety, *professeur à la Sorbonne.*

Brigitte Debernardy, *contrôleur général des armées.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Claude Carlier, *président de l'Institut d'histoire des conflits contemporains.*

Patrick Facon, *directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

François Pernot, *maître de conférences en histoire moderne.*

Aymeric Chauprade, *professeur de science politique à l'université de Neuchâtel.*

Hervé Coutau-Bégarie, *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

Alain Bévillard, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

Préface

Air 2010 a amené son lot de transformations, qui ont aussi touché le domaine de la formation. Ainsi, le Centre d'enseignement militaire supérieur Air a été créé dans ce cadre pour prendre à son compte la mission de conduite de l'enseignement militaire supérieur de l'armée de l'air sous l'autorité du général commandant les Écoles d'officiers de l'armée de l'air et avec le soutien du Centre d'études stratégiques aérospatiales.

Au-delà des changements de structures, les objectifs restent les mêmes : il s'agit, par le biais des *Carnets du Temps*, de mettre à la disposition de « l'honnête capitaine du XXI^e siècle » trois cents idées maîtresses réparties dans onze disciplines, publiées par cycles de trois ans, puis actualisées à l'issue de chaque cycle.

Rédigées dans un langage clair et didactique, supervisées par des personnalités éminentes des mondes académique, diplomatique, universitaire et de la Défense qui composent le comité pédagogique et qu'il convient ici de remercier chaleureusement pour leur précieuse contribution, ces idées de référence constituent un fonds culturel indispensable aux jeunes officiers que vous êtes, appelés à évoluer dans un monde toujours plus complexe. Au cours de votre carrière, il vous faudra souvent vous situer dans des environnements difficiles à appréhender, afin de prendre la bonne décision au bon moment.

Dans un tel contexte, une culture générale affermie et un solide bon sens demeurent les meilleures armes au service du chef militaire.

La lecture régulière de cette publication, à laquelle le CESA participe pour une large part, vous fera découvrir des horizons nouveaux, et contribuera à vous préparer au mieux à assumer vos responsabilités futures.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Colonel Éric Nicod,
commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur Air

Objectifs pédagogiques des publications du CEMS Air

1. *Les Carnets du Temps*

Les Carnets du Temps s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

2. *Question'Air*

Question'Air complète *Les Carnets du Temps* et renforce la culture générale des jeunes officiers.

Chaque numéro s'attache à un point initialement abordé par *Les Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

3. *Tour d'Horizon*

Tour d'Horizon constitue des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Il permet de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans *Les Carnets du Temps* et *Question'Air*. Il est destiné à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)
1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
Col Éric Nicod

Rédacteur en chef :
Lcl Nicolas Naudin

Rédacteur en chef adjoint :

Rédacteurs du CESA :
Adc Sylvaine Thébault (R)
Adj Jean-Paul Talimi
Sgt Cassandre Davaic
Sgt Fanny Coffin

Rédacteurs en chef techniques :
Cne Denis Poucet
Ltt Muriel Berger

Maquette :
M. Emmanuel Batisse
M. Philippe Bucher
Cal. Stéphanie Pointin

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Cal Julien Biguine
Avt Tatiana Romany

Correspondance :
CEMS Air - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
Atelier de photographie et de reproduction de l'armée de l'air (APRAA) 26, boulevard Victor 00450 ARMÉES

Direction de l'APRAA :
Ltt Dominique Birades

Tirage 5 500 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Relations internationales

La protection du patrimoine international..... 4

Économie

Démographie et conséquences économiques..... 6

Stratégie

Le rôle persistant des acteurs : l'absence de déterminisme stratégique 8

Philosophie

Freud : l'inconscient 10

Géopolitique

La géopolitique du bouddhisme 12

Histoire de l'aéronautique militaire

La Grande Guerre et l'emploi en nombre de l'aviation..... 14

Droit et institutions

Les institutions de l'Union européenne..... 16

Sciences

Le trou dans la couche d'ozone18

Histoire

L'Europe dans le monde en 1914 20

Pensée politique

Le régime naturel du politique..... 22

La bibliothèque essentielle

Flaubert, *L'Éducation sentimentale* 24

Une œuvre remarquable du cinéma

2001 : l'odyssée de l'espace, Stanley Kubrick 26

Résonance du passé

La V^e République..... 27

Au fil de la plume 28

La protection du patrimoine international

Certains biens culturels et naturels exceptionnels, témoignages uniques d'un passé qui subsiste, constituent un patrimoine commun, qu'il nous appartient de transmettre aux générations futures. Leur disparition serait un appauvrissement néfaste pour le monde entier et pour chacun d'entre nous. Et pourtant, la plupart sont menacés. La préservation et la protection de ce patrimoine incombent à chaque pays, à la collectivité internationale dans son ensemble.

La conférence internationale d'Athènes sur la restauration des monuments de 1931 et la charte d'Athènes de 1941 introduisent pour la première fois la notion de patrimoine international, qui repose sur son application universelle : chaque bien du patrimoine mondial est un bien commun à tous les peuples du monde, indépendamment du pays où il est situé.

Ce patrimoine est, à ce jour, de plus en plus menacé. En Afghanistan, les talibans ont ordonné la destruction de l'art bouddhique, considéré comme « anti-islamique ». Au Congo, les violents combats entre l'armée et les forces rebelles à proximité du parc national des Virunga menacent la survie des gorilles de montagne. La fonte des glaciers détruit l'habitat des espèces rares, telles que le léopard des neiges au Népal. Les guerres, les changements climatiques, l'urbanisation, le développement touristique incontrôlé, la pollution industrielle sont autant de périls face auxquels les systèmes nationaux de protection restent incomplets. La préservation de ce patrimoine nécessite des moyens et des ressources économiques, scientifiques, techniques, dont nombre de pays ne disposent pas. Il incombe, par conséquent, à la collectivité internationale de participer à sa sauvegarde par l'octroi d'une assistance collective qui, sans se substituer à l'action de l'État intéressé, la complète efficacement. Elle contribua ainsi à la protection des temples de Nubie en Égypte, consciente que l'inondation de la vallée du Nil causerait une perte irréparable.

Signée le 16 novembre 1972 à Paris lors de la conférence générale de l'UNESCO⁽¹⁾, ratifiée à ce jour par plus de 180 États, la **Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel** institutionnalise cette protection collective. Son but principal est d'identifier et de protéger le patrimoine culturel et naturel qui possède une « valeur universelle exceptionnelle ». Elle réunit, de ce fait, les notions de nature et de culture – no-

tions complémentaires à l'identité culturelle –, tout en rappelant la nécessité de préserver l'équilibre entre l'être humain et son milieu. Toutefois, cette convention concerne exclusivement le patrimoine matériel. La protection des traditions orales, en tant que patrimoine immatériel, apparaît bien plus tard avec la signature, le 17 octobre 2003, de la **Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**, entrée en vigueur en avril 2006⁽²⁾.

En ratifiant la Convention, chaque pays s'engage non seulement à assurer la bonne conservation des sites du patrimoine mondial qui se trouvent sur son territoire, mais aussi à protéger son patrimoine national, dont il propose une partie à l'inscription sur la **Liste du patrimoine mondial**⁽³⁾. Cette inscription engendre des obligations pour l'État propriétaire : l'intégration de la protection dans les programmes de planification régionaux, la mise en place de personnels et de services sur ses sites, l'élaboration d'études scientifiques et techniques, le renforcement de la législation, la sensibilisation du public aux valeurs des biens du patrimoine international, etc.

Le **Comité du patrimoine mondial**, organe intergouvernemental institué par la Convention, peut, à tout moment, obliger les États parties à respecter les obligations auxquelles ils se sont astreints. Des projets de construction de barrages, d'infrastructures touristiques ont ainsi plusieurs fois été abandonnés. Les responsabilités entre les États parties et la collectivité internationale étant toutefois partagées, ce même comité intervient également en faveur des sites menacés lorsqu'un État lui en fait la demande. Sous son action, le gouvernement équatorien promulgua, en 1998, une loi spéciale destinée à protéger l'équilibre biologique délicat des îles Galapagos de la surpêche et de l'introduction d'espèces végétales et animales exotiques.

En définitive, la viabilité du patrimoine international est à la fois garante de sa survie et de la crédibilité des efforts menés à cette fin.



Siège de l'UNESCO à Paris.

DR

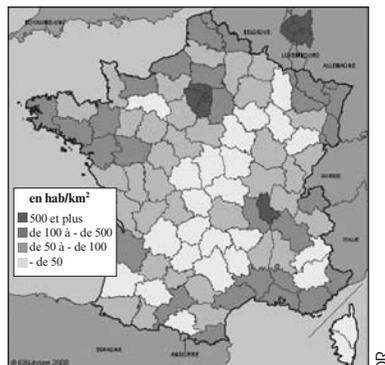
1. Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.
2. La France déposera dès 2009 auprès de l'UNESCO une demande de classement de sa gastronomie au patrimoine mondial de l'humanité.
3. Actuellement, 851 biens figurent sur la Liste du patrimoine mondial, répartis dans 141 États : 660 pour leur valeur culturelle, 166 pour les richesses naturelles qu'ils recèlent, et 25 à ces deux titres.

Sous la haute direction de monsieur André Lewin, ambassadeur de France

Démographie et conséquences économiques

La population française prend de l'âge.

La France se place au 2^e rang des pays les plus peuplés d'Europe avec une population proche des 64 millions en 2008⁽¹⁾. En effet, son taux de fécondité est de 1,98 enfant par femme en 2007 contre 1,52 en moyenne pour l'Union européenne et son espérance de vie augmente (2^e rang européen pour les femmes). Mais le nombre des naissances reste insuffisant face à l'allongement de la vie : la France vieillit.



© IGN-Insee 2008

La population s'accroît. En 2007, elle a augmenté de 361 000 habitants avec un solde naturel positif de 290 000 habitants, chiffre jamais atteint depuis 30 ans. Cette augmentation s'explique par différents facteurs : la hausse de l'espérance de vie (77,5 ans pour les hommes et 84,4 pour les femmes), l'accroissement des naissances, avec, en 2006, un record jamais atteint depuis 25 ans (2 enfants par femme), l'immigration, la baisse de la mortalité infantile⁽²⁾ ou encore la stabilité voire la baisse des décès. Contrairement aux autres pays européens, la croissance totale de la population française est davantage due au solde naturel qu'au solde migratoire.

Cependant, si les conditions démographiques restaient inchangées en France, une personne sur trois aurait plus de 60 ans en 2050, contre une sur cinq en 2005. Le vieillissement de la population concerne toute l'Union européenne. La France se situe dans une « bonne » moyenne. L'Irlande se positionne comme le pays le plus jeune de l'Union, tandis que la Suède compte le plus grand nombre de personnes âgées. Les mauvais élèves sont l'Allemagne et l'Italie, où le nombre de décès est désormais supérieur au nombre de naissances. Le taux de natalité des pays de l'Est (1,3) est l'un des plus faibles au monde.

L'Europe fait figure de vieux continent face aux Etats-Unis. À l'exception de Chypre, aucun des vingt-sept pays de l'Union européenne ne parvient à égaler la jeunesse des Américains. Plus de 21 % de la population outre-Atlantique a moins de quinze ans tandis qu'ils ne sont que 17 % en moyenne pour les Vingt-sept (19 % en France). Par ailleurs, 12,4 % de la population a plus de 65

ans aux États-Unis contre 16% en Europe. Le record de longévité est détenu par le Japon : les hommes vivent en moyenne 78,6 ans et les femmes 85,5 ans.

Impacts sur les dépenses sociales (santé, retraites)

Le Japon est l'une des premières puissances économiques mondiales malgré une population des plus vieilles au monde. En effet, les retraités continuent de travailler afin de maintenir un taux d'activité élevé. La France et l'Europe sont très en retard dans ce domaine. Selon une étude réalisée en 2000, le pourcentage d'actifs de 55 à 65 ans est deux fois plus faible dans l'Union européenne (38%) qu'au Japon (80%). Concernant la population des 20-25 ans, le constat n'est guère mieux : aux États-Unis, 66% des jeunes travaillent contre seulement 44% en Europe.

Dans les pays industrialisés, le vieillissement de la population entraîne une disproportion entre le nombre de personnes âgées et retraitées et le nombre de personnes jeunes et actives. Ce phénomène démographique peut être préjudiciable aux systèmes de santé et de retraite.

Les personnes âgées en bonne santé ne devraient pas générer de coûts médicaux supplémentaires, néanmoins, les coûts de santé augmenteront de façon globale. La part des personnes très âgées (80 ans et plus), qui sont les principales utilisatrices des services de santé, devrait passer de 3,6% de la population en 2006 à environ 10% en 2056. À long terme, le vieillissement de la France pourrait entraîner une augmentation des dépenses de santé et de soins, variable de 4% à 8% du PIB.

Parallèlement, l'abaissement de l'âge de la retraite et le système de pré-retraite mis en place ces dernières décennies ont encouragé la diminution de la durée de cotisation. Aujourd'hui, 88% des Français et 91% des Françaises travaillent jusqu'à 60 ans. La génération « intermédiaire » finance les retraites de la génération précédente, mais aussi les études prolongées de la génération des jeunes. Certaines études prévoient que la proportion moyenne de personnes retraitées par rapport aux personnes en âge de travailler va doubler : elle pourrait passer de 24% aujourd'hui à 50% en 2050. Globalement, le vieillissement pourrait, à lui seul, avoir pour effet de baisser le taux de croissance potentiel de l'Union européenne de 2% à 1,25% d'ici 2040.

1. 63,753 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2008.

2. Sous les 4 pour 1 000 depuis 2004 (3,8 en 2006) pour une moyenne de 4,5 en Europe.

Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Le rôle persistant des acteurs : l'absence de déterminisme stratégique

Notre époque est volontiers portée à des raisonnements de type déterministe. Sur un plan philosophique, le marxisme a donné l'impulsion décisive avec sa croyance dans le primat des forces économiques. Son déclin n'a pas entraîné celui des raisonnements déterministes, le facteur économique a simplement laissé la place à d'autres facteurs. La géopolitique a ainsi effectué un retour en force, plaçant au premier plan les facteurs de géographie physique ou humaine, cette dernière pouvant être aussi bien économique que culturelle.

Il n'y a pas lieu de s'étonner de cette propension au raisonnement déterministe. Notre esprit nous porte spontanément à comprendre, et donc à mettre de l'ordre dans la succession ininterrompue d'événements en tous genres qui ne cessent de déferler sur nous. L'explication déterministe permet de ramener l'histoire événementielle à quelques grandes explications qui donnent un semblant de rationalité à ce qui ne serait autrement qu'un chaos, sinon incompréhensible, du moins imprévisible. Surtout, comment ne pas être sensible au jeu de ces forces à l'époque de la mondialisation, de la globalisation ? Une innovation comme Internet a révolutionné notre vie courante et donné une véritable substance au discours sur la société de l'information. Comment ne pas percevoir aussi l'importance centrale des flux économiques ou financiers ? La succession des chocs pétroliers ou des krachs boursiers le démontre abondamment. Après la révolution industrielle, la révolution technicienne nous a vraiment fait entrer dans une modernité dominée par les masses.

Ce serait pourtant une erreur majeure d'en conclure à l'absence de liberté des acteurs. Le jeu de ces forces est réel, mais, précisément parce qu'elles sont multiples, elles tendent à s'annuler plus qu'à se cumuler. Selon le mot d'un politicien contemporain, il y a indétermination parce qu'il y a surdétermination.

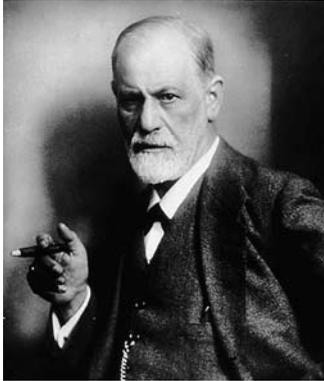
Des acteurs peuvent, par leur génie propre, par leur capacité à orienter l'action de certains facteurs, jouer un rôle décisif qui peut ralentir ou infléchir, voire carrément inverser le jeu des facteurs.

Nulle part, ce libre jeu des acteurs ne se manifeste avec autant de force que dans la sphère diplomatico-stratégique. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles l'histoire diplomatique et militaire a été délaissée par les historiens universitaires dans les années 1950-1970, parce qu'elle ne cadrerait pas avec le schéma de pensée alors dominant. L'action d'un homme d'État, d'un chef de guerre, peut modifier en profondeur le cours de l'histoire. La plupart des batailles gagnées ou perdues l'ont d'abord été par le commandement plus que par les exécutants : on ne manque pas d'exemples du camp le plus faible venant à bout d'un ennemi très supérieur par des manœuvres savantes ou une intuition heureuse. Napoléon était le maître du genre et, aux deux extrémités de sa fantastique épopée, les campagnes d'Italie (1796) et de France (1814) restent des modèles pratiquement inégalés. Plus près de nous, Mao Ze Dong a réussi, dans les années 1930-1940, une fusion parfaite du politique et du militaire qui lui a permis de vaincre Chang Kaï Chek. Aujourd'hui, à l'époque de la révolution dans les affaires militaires, le coup d'œil du général est certainement impuissant sur le champ de bataille face à la supériorité technique. Mais cela ne signifie pas que l'acteur ne soit plus que l'exécutant passif de forces techniques, économiques ou idéologiques. L'homme d'État peut encore prendre des décisions dont les effets seront durables et déterminants, en positif ou en négatif. Même sur un plan plus militaire, cette marge de manœuvre peut encore exister, avec le choix du terrain ou de la logique de l'affrontement. Surclassés dans le domaine conventionnel, les Irakiens ont renoncé à la lutte en terrain découvert pour adopter une autre stratégie qui se révèle efficace : les Américains n'arrivent pas à liquider une guérilla urbaine décentralisée qui pratique un harcèlement constant et empêche de transformer le succès militaire en victoire politique. C'est un rappel, parmi d'autres, de cette part de liberté des acteurs, qui ne sont pas de simples pions dans le système mais qui sont capables d'agir sur lui, par leurs décisions. Encore faut-il qu'ils aient la volonté de les prendre et l'intelligence d'en prendre de bonnes.

1. Comment ne pas songer ici à Soljenitsyne qui, avec une poignée d'autres dissidents, a réussi à faire voler en éclats l'image, alors toute-puissante, de l'Union soviétique ? Comment ne pas évoquer aussi le rôle du pape Jean-Paul II dont l'action a certainement été décisive, non seulement dans la désagrégation du bloc soviétique, mais aussi dans la restauration d'une église catholique plutôt secouée en cette fin de xx^e siècle ?
2. La chute du système soviétique n'était pas inéluctable, elle est le produit des défauts structurels du régime, mais elle ne se serait jamais produite aussi vite sans un jeu politique de Gorbatchev, ou d'Eltsine, qui a précipité la crise.

Freud : l'inconscient

« *Le moi n'est pas maître en sa maison* »



DR

Leibniz, déjà, avait remis en cause la théorie cartésienne de l'identité entre le sujet et la raison maîtresse de la volonté et de la liberté humaine. L'inconscient leibnizien provient des perceptions trop faibles pour qu'il y ait aperception c'est-à-dire attention de la conscience. Mais la conscience reste l'instance maîtresse du moi-psychisme.

Avec Freud il y a hétérogénéité radicale entre l'inconscient et la conscience : celle-ci n'est plus qu'un rejeton de l'inconscient qui s'est formé par la nécessité de répondre au principe de réalité et à ses exigences sociales.

Freud construit successivement, pour étayer sa théorie, deux figurations spatiales de l'appareil psychique.

- La première topique montre un sujet en deux parties séparées par la barrière de la censure : d'un côté l'inconscient, de l'autre le préconscient et la conscience. L'inconscient est le lieu des contenus ou représentations qui ne peuvent accéder à la conscience, étant refoulés par la censure. Le préconscient est le lieu des contenus psychiques susceptibles d'accéder à la conscience à tout moment. Enfin la conscience, donnée immédiate de soi-même, est l'instance de la vigilance.

- Dans une deuxième topique, pour pouvoir expliquer la conscience morale, la tâche de la conscience est dévolue au *moi*, médiateur entre le *ça* (domaine des pulsions qui viennent du corps) et le *surmoi* (instance moralisatrice). Ainsi le *moi* se trouve dans une situation très inconfortable, au service de trois exigences contradictoires (le *ça*, le *surmoi*, le *monde*). Le *ça* représente les tendances sexuelles et agressives, les pulsions qui réclament une satisfaction immédiate. Il est dominé par le principe de plaisir. Le domaine du *moi* réunissant les fonctions de la pensée, de la perception et du contrôle

moteur, sa fonction d'adaptation à la réalité l'oblige à différer les pulsions instinctives émises par le *ça* et à développer des mécanismes de défense, afin de résister aux pulsions socialement inacceptables. Le *surmoi*, émanation du *ça*, représente les modèles imposés (parents, société) et détient une fonction de contrôle du *moi* dans le cadre de ces normes.

Freud, en construisant le concept d'inconscient, détrône la notion de conscience et introduit l'idée que le sujet n'est qu'un réseau, un système de relations entre différentes instances.

Le *moi* doit donc obéir à trois maîtres à la fois, souvent tyranniques. Freud prend cette image comme exemple : « *De même qu'au cavalier, s'il ne veut pas se séparer du cheval, il ne reste souvent qu'à le conduire là où il veut aller, de même le moi traduit généralement en action la volonté du ça comme si elle était sa propre volonté.* »⁽¹⁾

À suivre cette théorie, il semble que l'équilibre du *moi* soit un miracle. Souvenons-nous que Freud a construit ses hypothèses à partir de cas pathologiques, considérant que toute pathologie est, en quelque sorte, un miroir grossissant du comportement dit « normal ».

Cette théorie du sujet pose au philosophe certaines interrogations :

- Peut-on, comme le dit Freud, induire scientifiquement le normal du pathologique en considérant qu'il s'agit d'une différence de degré et non de nature ?
- Peut-on dire que la volonté et, en conséquence, la liberté ne sont que des illusions puisque le *moi* serait soumis aux diktats du *ça* et du *surmoi* ?
- La conscience morale n'est-elle que la transformation de pulsions ?
- Peut-on aller jusqu'à remettre en cause l'identité personnelle ?

Bibliographie

- S. Freud, *Essais de psychanalyse. Cinq leçons sur la psychanalyse.*
- G. Groddeck, *Le livre du ça.*
- E. Fromm, *Grandeur et limites de la pensée freudienne.*
- D. Anzieu, *L'auto-analyse de Freud et la découverte de la psychanalyse.*

1. Sigmund Freud, *Essais de psychanalyse*, 3^e partie.

La géopolitique du bouddhisme

Vu d'Europe, il est facile de verser dans l'orientalisme quant au bouddhisme.

En effet, que retient-on véritablement de cette religion millénaire si ce n'est quelques images d'Épinal ? Tolérance, paix, universalité ? C'est certes vrai d'un point de vue doctrinal et actuel, mais c'est oublier les aspects politiques de cette religion. Le concept du bouddhisme porte en lui les fondements d'une organisation sociale qui, dans l'histoire, n'ont pas manqué d'être instrumentalisés.

La religion bouddhiste est née, vers le VI^e siècle av. J.-C., d'une réforme de la religion védique⁽¹⁾ dont elle critiquait les castes. Au départ limité au Nord de l'Inde, le bouddhisme n'est alors présent que par la voie du « Petit Véhicule »⁽²⁾.

Sa doctrine se répand au Sud, au Sri Lanka et à l'ensemble du Sud-Est asiatique, mais aussi en Mongolie. Au siècle suivant, une réforme la divise en deux grands courants qui vont eux-mêmes se fragmenter en multiples écoles ou sectes. C'est donc le « Grand Véhicule »⁽³⁾ qui se répand en Chine au II^e siècle de notre ère par le biais des routes commerciales. Il atteint aussi la Corée et le Japon. Aujourd'hui, il existe, selon les estimations, entre 300 et 600 millions d'adeptes.

À l'origine, il y avait un paradis où les êtres humains se nourrissaient de riz. Mais la luxure et la cupidité de certains d'entre eux firent que le riz cessa de pousser spontanément, ce qui conduisit les hommes à s'assembler et à décider qu'un des leurs amènerait l'ordre dans la société en vertu de principes de justice. Un royaume fut alors établi à cause des imperfections de l'homme et de la nécessité d'un ordre social. En pratique, le bouddhisme a toujours été confronté à la diversité des États et à l'opportunisme de leurs dirigeants. Aussi n'est-il pas surprenant de constater que le bouddhisme ait participé à l'Histoire.

Dans le passé, on distingue essentiellement deux modèles sociaux. Le premier était imprégné de valeurs morales et nationales. Ainsi, dans le royaume de Siam, cette religion a permis le renforcement du nationalisme, s'appuyant sur le *Sangha*⁽⁴⁾, et a servi son expansionnisme. L'unification du pays n'a cependant pas été sans heurts identitaires. Un second modèle, cri-

tique du consumérisme et du capitalisme, prônait souvent une réinterprétation marxiste des concepts religieux.

On peut citer à ce titre les exemples du Vietnam, du Laos et du Cambodge, qui ont véritablement asservi le clergé bouddhiste au profit de leur cause, sans oublier de souligner les massacres dont ont fait l'objet les moines.

Si l'on ne peut nier l'existence d'un idéal de paix et de tolérance au sein des écritures bouddhiques, il est d'autres sources qui autorisent la violence et la guerre lorsque des infidèles menacent. Ainsi, durant la seconde guerre mondiale, les bouddhistes japonais devaient soutenir l'effort de guerre, mettant leur rhétorique au service de la mystique impériale. Plus récemment, au Sri Lanka, la revendication d'indépendance de la minorité tamoule a conduit à des affrontements avec l'ethnie *sinhala*. Le discours de cette dernière constitue l'exemple approchant le plus une apologie bouddhique de la guerre sainte.

Enfin, il convient de noter la méfiance traditionnelle des Chinois à l'égard des religions exogènes. À ce titre, pour délégitimer l'actuel dalaï-lama, ils exploitent une querelle qui trouve sa source dans l'interdiction du culte *Ge-lugpa*, secte qui avait assassiné un lama au xvii^e siècle.

Par ailleurs, on assiste en Occident à une « montée » du bouddhisme, qui revêt lui aussi une dimension politique et qui se veut une réaction à la modernité dans ses excès. Elle peut en effet être appréhendée comme une réponse à la crise des idéologies et des rationalités. Le dalaï-lama y est un personnage central, chef d'État sans territoire, autorité morale planétaire, chantre d'un humanisme sans frontières.

Bibliographie

- François Thual, *Géopolitique du bouddhisme*, Édition des Syrtes, Paris, 2002.
- Raphaël Liogier, *Le Bouddhisme mondialisé*, Ellipses, Paris, 2004.
- Odon Vallet, *Une autre histoire des religions*, Gallimard, Paris, 2001.
- Institut international de géopolitique, *Revue géopolitique* n° 85, janvier-mars 2004 : *Bouddhisme et pouvoir*, PUF, Paris.

1. Relatif aux Veda, mot sanskrit qui désigne quatre longs écrits sacrés considérés comme les textes fondamentaux du brahmanisme et de l'hindouisme.
2. Seuls les moines peuvent accéder au salut.
3. Chacun peut accéder au salut par une vie de mérite.
4. Communauté des moines.

Sous la haute direction de monsieur Aymeric Chauprade, professeur de science politique à l'université de Neuchâtel.

La Grande Guerre et l'emploi en nombre de l'aviation

De la Grande Guerre dans les airs, la mémoire collective conserve l'image des combats singuliers entre as, les Guynemer, Madon, Heurtaux et autres Fonck, des aérostiers dont les ballons captifs surplombent la ligne de front pour régler les tirs d'artillerie et de l'aviation d'observation faisant courageusement son travail au dessus des tranchées de l'adversaire. La réalité est à la fois plus complexe et moins héroïque.

En réalité, de 1914 à 1918, l'aviation militaire s'éloigne de plus en plus d'une approche presque individualiste du combat pour entrer dans l'ère de l'emploi en masse. Lors des grandes batailles livrées pendant les huit derniers mois des hostilités, les avions des deux camps interviennent par centaines dans les opérations au sol, marquant une avancée décisive dans l'histoire de la stratégie aérienne.

De Verdun aux groupes de combat

S'il est vrai que le concept de maîtrise de l'air naît et se développe pendant la bataille de Verdun, à partir de février 1916, la grande offensive menée par l'armée française en Champagne, en septembre 1915, laisse présager une telle évolution. L'aviation d'observation et de bombardement française est considérablement gênée dans son travail par l'action des chasseurs *Fokker* allemands qui dominant le ciel. Le commandement aérien en déduit la nécessité d'être maître des airs dans un secteur déterminé pour pouvoir, à l'avenir, conduire la manœuvre au sol. Mais ce sont les Allemands qui massent leurs avions en de puissantes phalanges qui, lors de l'engagement de l'attaque sur Verdun, balayent du ciel les avions français. Ce sont les Français qui, en réunissant leurs meilleures escadrilles en un groupement placé sous les ordres d'un seul chef, en arrière du front menacé, renversent le cours des événements, règnent en maîtres dans les airs à leur tour et permettent à l'artillerie amie, renseignée par les avions d'observation et les ballons, de frapper les lignes et les arrières ennemis avec plus de précision.

De la bataille de la Meuse, les aviateurs français tirent l'idée selon laquelle l'aviation de chasse, pour se montrer plus efficace, se doit d'opérer en masses plus ou moins importantes. L'organisation suit quelques mois plus tard, en pleine bataille de la Somme, où les Alliés sont partis à l'offensive en juillet 1916. Dans les dernières semaines de cette année, en effet, Barès, chef du

service aéronautique aux armées, organise les premiers groupes de combat, des unités de chasse puissantes et manœuvrables, constituées de plusieurs escadrilles qui constituent des ensembles cohérents et permanents.

La division aérienne

Les Allemands ne sont pas en reste dans cette lutte permanente entre la cuirasse et l'épée. Le « cirque *Richthofen* », fort de nombreuses escadrilles équipées de chasseurs véloces et dotées d'une grande puissance de feu, sème l'effroi dans l'aviation britannique pendant l'offensive alliée d'avril 1917, le « *Bloody April* » (le mois d'avril sanglant pour le *Royal Flying Corps*). L'homme qui pousse toutefois le plus en avant le concept d'emploi en masse de l'aviation dans la bataille est un colonel français, Duval, nommé à la tête du service aéronautique aux armées en août 1917. Devenu général en mai 1918, il organise une partie de l'aviation française en une division aérienne, à laquelle il affecte la mission d'intervenir, avec près de six cents avions, sur le front du combat.

En procédant de la sorte, Duval entend compenser la faiblesse des effectifs terrestres amis face au gigantesque renforcement dont les armées allemandes du front occidental bénéficient à la suite de la défection russe. En quelque sorte, le matériel permet d'équilibrer les effectifs en hommes. La division aérienne, dont la constitution suscite de très nombreuses critiques au sein de l'appareil militaire français, parce qu'elle offre une certaine autonomie opérationnelle à l'aviation par rapport aux groupes d'armées et aux armées terrestres, est un ensemble d'escadres (le mot apparaît pour la première fois dans l'aéronautique française) de chasse et de bombardement qui opèrent en liaison tactique étroite (sur les arrières immédiats du front contre les colonnes, les gares, les convois, les ponts). Cet ensemble, qui opère au sein d'une masse de 1 500 avions placés sous le commandement du général américain Mitchell en septembre 1918, joue un rôle essentiel dans la bataille menée pendant toute cette année sur le front occidental, tant dans la défensive que dans l'offensive, et contribue à la victoire finale.



DR

Le « cirque volant » de Richthofen en alerte sur le front occidental.

Les institutions de l'Union européenne

L'une des principales originalités de l'Union européenne par rapport aux autres organisations internationales est d'être dotée d'institutions fortes, structurées et ayant un pouvoir de décision dont les effets sont immédiats et concrets à l'intérieur des États membres. Après le traité de Rome du 25 mars 1957 qui a institué, avec la Communauté économique européenne (CEE), le premier pilier de la construction européenne, le traité de Maastricht du 7 février 1992 a engagé une union économique et monétaire. Celle-ci a été complétée par une ébauche d'union politique avec une politique étrangère et de sécurité commune (la PESC ou deuxième pilier) et par une coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures (troisième pilier). Cet édifice est en passe d'être transformé par la **Constitution européenne**. Adopté⁽¹⁾ en Conseil européen et signé⁽²⁾, le projet de traité est soumis en 2005 à ratification dans chacun des pays. Suite au rejet par référendum du projet de Constitution européenne par la majorité des électeurs français et néerlandais, l'Union européenne entre dans une phase dite de réflexion. Le traité de Lisbonne, ou traité modificatif, est le traité préparé par la Conférence intergouvernementale (CIG) pour remplacer le traité établissant une constitution de l'Europe. Le texte a été signé le 13 décembre 2007 par les 27 chefs d'État ou de gouvernement et devra être ratifié par chaque État membre selon ses propres procédures de ratification. Son entrée en vigueur est programmée pour le 1^{er} janvier 2009. S'il reprend le cadre institutionnel actuel, le traité de Lisbonne en modifie cependant l'équilibre.

Le **Conseil européen**, réunion des chefs d'État et de gouvernement, définit les grandes orientations de l'Union et fournit l'impulsion nécessaire au fonctionnement des institutions. La Constitution prévoit de le doter d'un président à temps plein, élu en son sein à la majorité qualifiée pour une durée de deux ans et demi, renouvelable une fois. Véritable cœur des institutions, le **Conseil de l'Union européenne**, qui réunit les différents ministres des États selon les sujets traités, concourt à l'adoption de la législation en liaison avec le Parlement européen et définit les actions et positions communes en matière de coopération policière ou judiciaire et de relations extérieures. Dans ce dernier domaine, il sera présidé par le « haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. », si le traité modificatif est ratifié. La **Commission**, dont les membres choisis par le Conseil européen font l'objet d'un vote du Parlement approuvant leur désignation, est gardienne des traités fondateurs de l'Union ; par son droit d'initiative, elle est l'élément moteur de l'intégration. La Constitution renforce la légitimité de

son président en indiquant que le Conseil européen doit tenir compte des résultats des élections européennes lorsqu'il propose un candidat à l'élection du **Parlement européen**. Enfin, ce dernier réunit dans une assemblée unique les représentants des peuples des États désignés au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans ; il participe au processus d'élaboration des normes ainsi qu'à la procédure budgétaire ; il a en outre des attributions de contrôle des institutions. La Constitution renforce ses compétences et fait des députés européens les représentants des citoyens de l'Union.

D'autres institutions doivent également être mentionnées : la Cour de justice de l'Union européenne, la Cour des comptes mais aussi le Comité économique et social ainsi que le Comité des régions, qui exercent des attributions consultatives. Enfin, la Banque centrale européenne ainsi que la Banque européenne d'investissement constituent les rouages essentiels de l'Union économique et monétaire.

Le rejet du référendum sur la Constitution conduit à s'interroger sur la finalité et le sens de la construction européenne. Une Union de vingt-cinq États en 2005, vingt-sept en 2007 avec la Roumanie et la Bulgarie, plus de trente lorsque les pays de l'ex-Yougoslavie la rejoindront, peut-elle fonctionner avec les mêmes institutions conçues pour six États géographiquement, politiquement et culturellement proches ? La Constitution projetée apporte en réponse l'accroissement considérable du champ de la majorité qualifiée au sein du Conseil européen et du Conseil des ministres au détriment de l'unanimité d'une part, et un essai de clarification du partage des compétences entre l'Union et les États membres d'autre part.

Depuis ses débuts dans les années 1950, la construction européenne semble hésiter entre le principe du fédéralisme et la simple coopération interétatique. La Constitution est donc un dispositif complexe qui cherche à faire coexister la logique fédérale, avec la place donnée à la Commission et au Parlement européen, et la logique intergouvernementale. C'est ce qu'expriment les critères de majorité qualifiée au Conseil européen et au Conseil de l'Union européenne en combinant majorité d'États et majorité de population.

Au seuil du XXI^e siècle, l'Union européenne se situe bel et bien à un **tournant de son histoire**.

1. Le 18 juin 2004.

2. À Rome par les vingt-cinq chefs d'État et de gouvernement le 29 octobre 2004.

Le trou dans la couche d'ozone

La molécule d'ozone (O_3) est un constituant très minoritaire de l'atmosphère et sa répartition est de l'ordre de 10 % dans la troposphère (basse altitude) et de 90 % dans la stratosphère. Ce gaz se trouve principalement entre vingt et trente kilomètres d'altitude.

L'intérêt porté par la communauté scientifique à la surveillance de l'ozone s'est effectivement accru depuis ces dernières années. Ainsi, les données recueillies depuis le sol et depuis l'espace permettent aujourd'hui de mieux cerner l'évolution de ces phénomènes, d'en analyser les causes et de chercher des solutions.

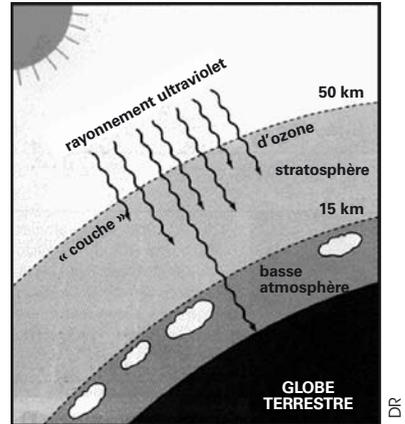
C'est en 1985 que la notion de « trou d'ozone » au-dessus de l'Antarctique prit toute sa dimension. À partir de cette date et grâce aux mesures satellitaires, il fut clairement établi que la quantité d'ozone stratosphérique surplombant l'Antarctique subissait une **diminution importante au cours du printemps austral** (à partir de septembre) et que ce phénomène avait tendance à s'accroître d'une année sur l'autre. Les scientifiques estiment que, de 1980 à 1995, cette réduction a atteint 6 %, chiffre très élevé pour une période aussi courte.

Les causes de cette diminution sont de mieux en mieux identifiées. Il apparaît clairement que différents **composés chimiques d'origine anthropique**, tels que les chlorofluorocarbones (CFC) ou le bromure de méthyle (CH_3Br), présents dans les aérosols et les anciens systèmes de réfrigération, sont très stables à basse altitude. Cependant, en quelques années, ces composés chimiques finissent par gagner la très haute altitude. Ils se dégradent alors sous l'action des rayons ultraviolets (UV) et libèrent du chlore ou du brome sous des formes susceptibles d'être chimiquement actives (monoxyde de chlore) et capables de détruire les molécules d'ozone. Du fait de réactions en chaîne, les molécules de ces substances nocives entraînent la destruction massive des molécules d'ozone.

De plus, les conditions météorologiques particulières du vortex polaire (tourbillon dépressionnaire localisé sur l'Antarctique), avec des températures pouvant atteindre $-80\text{ }^\circ\text{C}$ au sol durant l'hiver austral, favorisent ce phénomène. En Arctique, entre décembre et février, on observe des phénomènes similaires mais dont les effets sont moins marqués.

Grâce à son aptitude à absorber les rayons ultraviolets les plus nocifs (UV B et UV C), l'ozone est un important régulateur « climatique » qui permet notamment la protection des êtres vivants. Toute diminution de la teneur en ozone stratosphérique au-dessus de l'Antarctique est donc synonyme de graves conséquences pour la faune et la flore terrestres.

Si aucune mesure n'était engagée, la diminution de l'ozone stratosphérique aurait de **graves conséquences** : l'augmentation de la quantité d'UV qui traverse l'atmosphère et qui atteint le sol provoquerait une dégradation des cellules vivantes. Elle se traduirait, entre autres, par un accroissement des tumeurs et des cancers de la peau chez l'Homme et par une altération de la photosynthèse nécessaire à la croissance des plantes. Le plancton animal ou végétal des océans se place dans l'eau en fonction de l'intensité lumineuse. C'est pourquoi, en perturbant ces organismes, les UV B entraîneraient leur disparition progressive. Le phytoplancton est la base alimentaire de nombreux animaux marins et fournit 50 % de l'oxygène que nous respirons.



Les mécanismes des réactions chimiques évoquées sont complexes. En 1995, le prix Nobel de chimie a été attribué à Paul Crutzen, Mario Molina et Sherwood Rowland pour avoir démontré la sensibilité de la couche d'ozone aux substances d'origine anthropique. Les gaz destructeurs ont été progressivement éliminés dans les pays industrialisés après la signature du **protocole de Montréal** en 1987 ; ils doivent disparaître des pays en voie de développement d'ici à 2010. Malgré cela, leur durée de vie dans l'atmosphère étant de plusieurs décennies, le trou dans la couche d'ozone ne devrait pas se réduire notablement dans l'immédiat. Cependant, fait encourageant, les dernières mesures semblent indiquer une remontée de la quantité d'ozone, si bien que les scientifiques estiment que la couche protectrice pourrait retrouver dans une trentaine d'années son niveau d'avant 1980. Le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU), Kofi Annan, avait toutefois appelé la communauté internationale à la vigilance : « *Certains pays, soulignait-il, ne respectent pas les règles du protocole [de Montréal] car il existe dans le monde un commerce illicite de CFC.* » L'élimination des fluides frigorigènes nocifs et la modification des installations permettant l'utilisation de nouveaux fluides ont un coût. Dans certains pays, il n'est pas possible de faire face à ce changement, d'où la vente illicite de fluides anciens. Enfin, les recherches continuent dans le but d'élaborer les substituts de certains gaz interdits comme le bromure de méthyle.

Sous la haute direction de monsieur Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

L'Europe dans le monde en 1914

1. L'Europe triomphante

Une expansion territoriale sans concurrence

La reprise des activités coloniales à partir de 1850 s'explique par la conjonction de différents facteurs. L'Europe du XIX^e siècle est caractérisée par une forte poussée démographique, le nombre d'Européens passant de 260 à 450 millions. Toutefois, l'accroissement de la population ne s'accompagne pas systématiquement d'un essor économique capable d'y faire face. Une partie de ce trop-plein démographique se déverse sur des territoires neufs tels que le Canada, l'Afrique du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande qui servent de réceptacles au surplus de la population britannique laquelle, en retour, stimule le commerce au bénéfice de la métropole.

Relais des milieux industriels et financiers, les « partis coloniaux » mettent en avant la nécessité pour les États de s'assurer le contrôle de matières premières, même si l'Europe peut subvenir seule à ses besoins. À l'heure où tous les États, à l'exception notable de la Grande-Bretagne, répondent à la crise des débouchés économiques (de 1873 à 1895) par des mesures protectionnistes, la recherche de nouveaux marchés est vitale. Les financiers européens sont également à la recherche de nouveaux placements plus rémunérateurs.

Enfin, le développement du sentiment national (désir en France de laver l'affront de 1871) et la volonté messianique de propager la civilisation européenne, y compris la civilisation chrétienne, concourent à légitimer les entreprises coloniales européennes.

En 1914, l'Europe est convaincue que le XIX^e siècle qui s'achève est véritablement le sien : le monde, la science, le progrès et la culture sont européens. Pourtant, le choc des impérialismes occidentaux et la montée de pays concurrents contribuent à terme au déclin du Vieux Continent.

Le siècle de l'or

Le XIX^e siècle est celui de la stabilité monétaire. Les monnaies gardent leur valeur, ce qui rend l'épargne féconde. La forte progression de la production des métaux précieux et la stabilité des prix expliquent cette situation exceptionnelle qui va s'achever avec le premier conflit mondial.

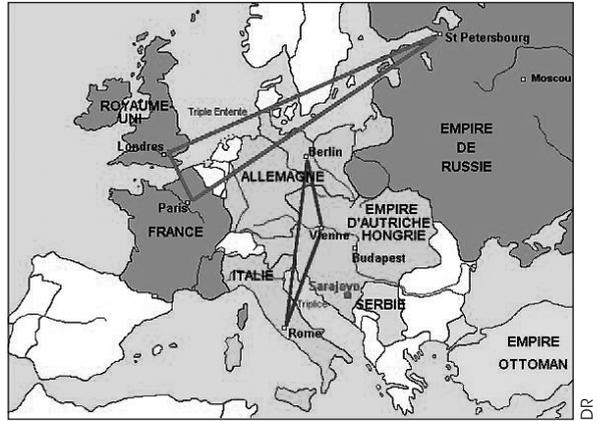
Ce siècle est incontestablement celui où le mouvement des marchandises, des idées, des hommes, des capitaux enregistre une forte accélération. Dans ce jeu de la circulation, Londres joue un rôle essentiel. Premier port mondial, plus grande place de capitaux, premier centre d'assurances, la capi-

tales britannique est la « Rome du libéralisme ». Elle bénéficie également du poids de la livre *sterling*, monnaie de référence de l'époque.

2. La montée des périls

Le choc des impérialismes

Jusqu'en 1890, il reste suffisamment de nouveaux territoires à conquérir pour que le choc des impérialismes n'entraîne pas de répercussions sur le sol européen. Puis, de 1880 à 1907 s'instaure une concurrence entre la Grande-Bretagne, la France, la Russie et surtout l'Allemagne où Guillaume II abandonne la politique bismarckienne de domination de l'Europe pour une politique mondiale (*Westpolitik*) qui attise la compétition impérialiste. À partir de 1898, la Grande-Bretagne prend conscience du péril allemand. En effet, même si la concurrence des produits allemands devient de plus en plus sévère, c'est avant tout la décision de Guillaume II de se doter d'une puissante marine de guerre pour soutenir sa politique coloniale qui mobilise opinion publique et dirigeants contre l'Allemagne. Toutefois, en raison de contentieux avec Paris sur la question du Soudan, et avec Moscou sur les détroits et l'Extrême-Orient, Londres cherche, dans un premier temps, à mettre en place une entente anglo-allemande. Cependant, les négociations échouent et la Grande-Bretagne se rapproche de la France et de la Russie. Une fois la question du Soudan réglée entre eux, Français et Britanniques signent l'Entente cordiale en 1904.



Les alliances en Europe en 1914.

l'Allemagne où Guillaume II abandonne la politique bismarckienne de domination de l'Europe pour une politique mondiale (*Westpolitik*) qui attise la compétition impérialiste. À partir de 1898, la Grande-Bretagne prend conscience du péril allemand. En effet, même si la concurrence des produits allemands devient de plus en plus sévère, c'est avant tout la décision de Guillaume II de se doter d'une puissante marine de guerre pour soutenir sa politique coloniale qui mobilise opinion publique et dirigeants contre l'Allemagne. Toutefois, en raison de contentieux avec Paris sur la question du Soudan, et avec Moscou sur les détroits et l'Extrême-Orient, Londres cherche, dans un premier temps, à mettre en place une entente anglo-allemande. Cependant, les négociations échouent et la Grande-Bretagne se rapproche de la France et de la Russie. Une fois la question du Soudan réglée entre eux, Français et Britanniques signent l'Entente cordiale en 1904.

L'émergence de concurrents

Les victoires militaires remportées par les États-Unis⁽¹⁾ sur l'Espagne (1898) et par le Japon sur la Russie (1905) provoquent, par leur ampleur et leur rapidité, la stupeur de l'Europe, d'autant plus qu'Américains et Japonais sont déjà de redoutables concurrents dans le domaine économique. L'hégémonie de l'Europe semble condamnée bien avant la guerre de 1914-1918.

1. Sur la projection de la puissance américaine, lire « Les fondamentaux géopolitiques des États-Unis », *Les Carnets du Temps* n° 44, février 2008.

Le régime naturel du politique

La démocratie est le régime naturel du politique, au sens où elle offre le dispositif et les procédures les plus appropriés à la fin du politique. Ce régime fonctionne normalement mal et exige d'être sans cesse réformé. Les autres régimes, fonctionnant anormalement mal, conduisent à des révolutions qui, sous certaines conditions, donnent naissance à des démocraties.

Le politique a pour fin le bien commun indispensable à la réalisation des intérêts particuliers. Les institutions d'une société démocratique satisfont le mieux ses conditions de possibilité. La nature mixte du régime maximise l'efficacité tant du public que du privé. L'exercice de la souveraineté et des libertés par chacun légitime toutes les opinions et toutes les entreprises, mais, en les mettant en concurrence perpétuelle, il leur impose la réserve et la tolérance, ce qui favorise le contrôle de la violence et adoucit les mœurs. Chacun, étant titulaire de libertés, peut négocier avec chacun et bénéficier d'échanges justes, sous la garantie d'un État de droit. Les concurrences garantissent que le pouvoir, le prestige et la richesse sont partagés dans le respect des critères de justice. Les punitions sont infligées à l'issue de procédures d'enquête, de mises en accusation, de débats contradictoires, de sentences et d'appels, qui minimisent les risques d'erreur et d'arbitraire. La loi est le produit de procédures contradictoires et peut être modifiée ou retranchée, si elle se révèle mal conçue ou déficiente à l'usage. D'une manière générale, personne ne détient un pouvoir qui échappe au contrôle, si bien que l'arbitraire est limité. Surtout, tout échec et toute erreur sont susceptibles de recours, si bien que, avec le temps, les affaires se règlent tant bien que mal et les oppositions au régime se modèrent. La conséquence historique est une très grande stabilité des régimes démocratiques. Quand ses institutions sont bien conçues et bien rodées par l'expérience, une démocratie ne périt jamais à la suite de crises internes à la politique, mais par des causes externes et des conflits transpolitiques.

Ce n'est pas à dire qu'une démocratie soit parfaite. Bien au contraire, elle fonctionne normalement mal, comme tout ce qui est humain, car une espèce libre est aussi faillible et affligée de disgrâces dans tous les domaines. Les causes de dysfonctionnement politique sont multiples. En politique

extérieure, l'esprit de tolérance et de compromis indispensable en politique intérieure fait courir les risques d'une accommodation trop grande à l'égard des ennemis éventuels. À l'intérieur, les conflits renaissent incessamment. Les lois sont mal rédigées, circonstancielles, votées sous la pression de l'opinion. Le droit est bafoué, car les citoyens sont rendus inégaux par les dons, les dotations, l'appartenance sociale et les relations. Les hommes politiques, censés se dévouer au bien commun, sont des êtres humains poussés par l'ambition, la vanité, la cupidité, si bien que les risques de déviations tyranniques ne sont jamais abolis. Il est inévitable que s'installe un **marché politique**, sur lequel des groupes de pression échangent leur appui aux hommes politiques contre des protections, des exemptions et des subventions. Ces tricheries étant légales, elles sont soustraites à la justice punitive.

L'enseignement à tirer de ce constat est qu'une démocratie ne peut jamais se complaire dans une situation définitive. Comme elle est toujours plus ou moins infidèle à ses promesses, elle doit être sans cesse **réformée**. Du fait même de ses insuffisances et en proportion de leur acuité, des mécontentements et des récriminations sont inévitables, qui, tôt ou tard, donnent l'occasion à des réformateurs de réformer ce qui peut et doit l'être. Au total, non seulement une démocratie crée de l'ordre à travers le chaos, mais elle se réforme aussi sans arrêt par l'effet de ses défauts.

Le régime naturel du politique n'est pas naturellement réalisé. La démocratie exige des conditions de possibilité, rarement réunies depuis cinq mille ans. Dans l'Europe moderne, des développements très complexes, dont les origines doivent être cherchées dans la chute de l'Empire romain au v^e siècle et dont le cours s'est poursuivi sur un bon millénaire, ont abouti à l'émergence de polities stables, réunies en un système transpolitique équilibré, régies par des hiéocraties tempérées et respectant un partage strict entre l'État et la société civile. Ces régimes ont tous connu des **révolutions**, qui les ont fait passer d'une logique hiéocratique à une logique démocratique, dont les polities d'Europe se sont inspirées successivement depuis le xvi^e siècle. Ailleurs, les situations étant très disparates, l'imitation de l'Europe politique a connu des épisodes très contrastés, depuis les succès démocratiques de l'Amérique du Nord et de l'Océanie jusqu'aux catastrophes idéocratiques de Russie ou de Chine.

Flaubert, *L'Éducation sentimentale*

***L'Éducation sentimentale* relate l'histoire d'un jeune homme de dix-huit ans plein de rêves qui, de 1840 au coup d'État de 1851, fait l'apprentissage du monde. C'est également un témoignage sur les désillusions d'un provincial qui découvre à Paris une société secouée par l'Histoire.**

Flaubert disait à propos de « son » *Éducation sentimentale*, fruit de six années de travail laborieux : « *Je veux faire l'histoire morale des hommes de ma génération ; "sentimentale" serait plus vrai. C'est un livre d'amour, de passion ; mais de passion telle qu'elle peut exister maintenant, c'est-à-dire inactive. Le sujet, tel que je l'ai conçu, est, je crois, profondément vrai, mais, à cause de cela même, peu amusant probablement. Les faits, le drame manquent un peu ; et puis l'action est étendue dans un laps de temps trop considérable. Enfin, j'ai beaucoup de mal et je suis plein d'inquiétudes.* »

1840 : sur le pont d'un bateau qui le ramène à Nogent-sur-Marne, Frédéric Moreau, jeune bachelier qui aspire à une brillante carrière, tombe sous le charme de Marie Arnoux, l'épouse d'un marchand de tableaux parisiens. « Monté à Paris » pour y apprendre le droit, l'étudiant n'a de cesse qu'il puisse côtoyer la jeune femme. Dans l'entourage du couple Arnoux, il fait la connaissance d'autres rêveurs, ambitieux tout comme lui, mais aussi de bohèmes impénitents dont un certain Deslauriers, ancien camarade de collège.

Au cœur d'une société parisienne qui souffle le chaud et le froid entre monarchie et république, Frédéric doit, après avoir échoué à ses examens, se résigner à retourner vivre en province. De façon inespérée, un héritage lui permet de revenir vivre dans la capitale où il connaît, de loin, la révolution de 1848 et le coup d'État de Napoléon III en 1851. Il se met à fréquenter Rosanette, une femme légère rencontrée lors d'un bal masqué avec laquelle il a un enfant qui décédera, puis il entretient une liaison avec madame Dambreuse, veuve d'un banquier opportuniste. Cependant, toutes les maîtresses de Frédéric ne sauraient égaler madame Arnoux, qui restera dans son cœur toute sa vie. Elle-même, vingt-sept ans plus tard, lui avouera avoir partagé cet amour sans jamais lui avoir cédé. C'est sous l'empire de cette passion inactive et des contingences du monde que Frédéric tente, sans succès, de faire son « éducation sentimentale ».



DR

Le déjeuner sur l'herbe, Claude Monet (1840-1926).

Dans ce roman que l'on a pu dire réaliste, Gustave Flaubert dépeint, avec finesse, l'individu et la société contemporaine. Les révolutions du monde et celles du cœur sont animées d'un seul mouvement, et l'histoire est inscrite jusque dans les actions et pensées des personnages. Flaubert désirait écrire « un livre sur rien », maintenu

uniquement par « la force de son style ». L'illustration de ce désir d'écriture se révèle avec *L'Éducation sentimentale*, récit qui commence comme un roman d'apprentissage mais qui finit très tôt par saboter toute entreprise édifiante car le héros perd progressivement ses illusions en se heurtant, dans l'indécision, à la réalité du monde parisien du XIX^e siècle. Il ne termine pas ses études, et son initiation aux arts plastiques reste à l'état de projet tout comme la composition musicale ou encore l'écriture romanesque. Par ailleurs, le programme narratif contenu dans le titre n'est pas non plus mené à son terme : Frédéric passe d'une femme à une autre en fonction des circonstances et du profit immédiat qu'il peut en tirer. C'est finalement avec Deslauriers, également rongé de désillusions, que Frédéric tirera l'ultime leçon de son « *éducation sentimentale* » : « *Rien ne vaut les souvenirs et les illusions de l'adolescence* ».

Si *L'Éducation sentimentale* fit hurler la critique et les écrivains contemporains de Flaubert, si elle ne dissipa pas les égarements du Second Empire en pointant du doigt les failles de ceux qui l'avaient précédé, elle allait rayonner lentement, sûrement et puissamment sur toute l'évolution du roman réaliste. Encore aujourd'hui, *L'Éducation sentimentale* demeure un roman d'actualité au regard des difficultés auxquelles doivent faire face les jeunes adultes de la société moderne.

2001 : l'odyssée de l'espace

Stanley Kubrick - 1968

À l'aube de l'Humanité, une tribu de primates subit les assauts d'une bande rivale, qui lui dispute un point d'eau. La découverte d'un monolithe noir inspire au chef des singes assiégés un geste inédit et décisif. Brandissant un os, il passe à l'attaque et tue ses adversaires. Le premier instrument est né.

En 2001, un vaisseau spatial évolue en orbite lunaire. À son bord, le D^r. Floyd enquête sur la découverte d'un monolithe noir qui émet d'étranges signaux vers Jupiter. Dix-huit mois plus tard, les astronautes Bowman et Poole font route vers Jupiter à bord du *Discovery*. Les deux hommes vaquent à leurs tâches quotidiennes sous le contrôle de HAL 9000, un ordinateur doué d'intelligence et de parole. Cependant, HAL, sans doute plus humain que ses maîtres, commence à montrer des signes d'inquiétude : à quoi rime cette mission et que risque-t-on de découvrir sur Jupiter ? Stanley Kubrick a passé cinq ans à développer *2001 : l'odyssée de l'espace*, qui, par sa beauté plastique et sa mise en scène, marque un tournant dans le cinéma mondial, en particulier en science-fiction. Pour le scénario, il sollicite l'écrivain Arthur C. Clarke, qui en tirera un roman qu'il intitule *2001 : l'odyssée de l'espace*. Kubrick choisit ce titre pour son film. Le budget du film, commencé en décembre 1965 en Grande-Bretagne et sorti à New York en 1968, dépassera les dix millions de dollars.

Kubrick ne veut pas d'un film où les décors sont en papier mâché. Il les souhaite techniquement réalisables dans le futur qu'il présente. Il s'entoure donc de spécialistes dont certains sont issus de l'industrie spatiale ou sont d'anciens conseillers de la NASA, de décorateurs de plateau et du directeur d'un laboratoire d'intelligence artificielle. Souhaitant une vision de l'espace éloignée des bandes dessinées et proche des observations scientifiques, il va utiliser le format *Super Panavision 70* et bénéficier du perfectionnement de nouvelles techniques cinématographiques permettant rotations et mouvements « aériens » d'une caméra « en apesanteur ». Le tournage va nécessiter quatre mois de travail pour les acteurs, et dix-huit pour les effets spéciaux.

Le film est un triomphe dont l'influence est gigantesque : la NASA empruntera les noms de *Jupiter*, *Discovery* ou *Ulysse* pour ses futurs projets. Il inspirera Georges Lucas pour *Star Wars*.

Kubrick reçut l'Oscar des meilleurs effets spéciaux, le seul et unique de sa carrière.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

La V^e République

En 1940, le gouvernement de Vichy demande l'armistice aux Allemands. La III^e République (1870-1940) s'effondre alors après avoir traversé d'importantes crises politiques. La IV^e République (1945-1958), dirigée successivement par 22 gouvernements de coalition aux programmes instables, est rapidement conduite à sa perte avec la question de la décolonisation et la guerre d'Algérie. Le général de Gaulle, appelé pour former un gouvernement provisoire, charge son équipe de préparer un projet de constitution. Le modèle parlementaire britannique⁽²⁾, la démocratie et le renforcement du pouvoir exécutif du Président sont au cœur de ce projet. L'objectif est de lutter contre le régime des partis, l'instabilité gouvernementale et la prépondérance des Assemblées. La Constitution est approuvée **le 28 septembre 1958** avec 80 % des voix. Elle modifie profondément les institutions et octroie un véritable pouvoir exécutif au Président, réduisant ainsi l'influence du Parlement.

De René Coty à Nicolas Sarkozy en passant par Charles de Gaulle, Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand et Jacques Chirac, la V^e République a survécu aux crises et s'est développée de façon inattendue. Aujourd'hui cinquantenaire, elle s'inscrit dans un mouvement pérenne, favorisé par des révisions effectuées à 23 reprises.

Ces adaptations ont été adoptées par le Parlement réuni en Congrès ou par le biais de la voie référendaire. En 1962, une révision d'envergure a instauré l'élection au suffrage universel direct du Président, jusque-là élu par l'Assemblée nationale et le Sénat. Une autre, également majeure, a permis l'adoption du quinquennat présidentiel en 2000. Le Gouvernement actuel poursuit l'adaptation du texte de 1958 « *aux nouvelles exigences des démocraties modernes* », avec, au centre, la question européenne. À titre d'exemple, une révision a dû être effectuée en février 2008 afin de permettre à la France de ratifier le traité de Lisbonne⁽³⁾. Encore actuellement, un projet de réforme constitutionnelle, préparé par le comité Balladur, est au cœur des débats. Il propose, entre autres, d'octroyer de nouveaux droits aux citoyens et au Parlement, d'autoriser le chef de l'État à s'exprimer devant ce dernier, et de limiter à deux consécutifs les mandats présidentiels.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

2. Il consiste en un partage du pouvoir exécutif avec la Chambre des communes et celle des lords.

3. Traité signé par les représentants des 27 pays de l'Union européenne le 13 décembre 2007, établissant une constitution européenne, et le suivi de ratifications nationales.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Quand deux verbes se font la guerre.

« Rien n'est plus agaçant que de ne pas **se rappeler** ce dont on ne parvient pas à **se souvenir** et rien n'est plus énervant que de **se souvenir** de ce qu'on voudrait parvenir à oublier. »

Pierre Dac

L'évolution de la langue tend à supprimer les verbes dits du 3^e groupe au profit de ceux du 1^{er}. Plus faciles à conjuguer, ils nous viennent à l'esprit de façon spontanée. Pourtant, c'est faire preuve de beaucoup de simplicité que d'user du verbe « se rappeler » auquel « se souvenir » doit être préféré. Certes, il n'est pas né ces dernières années, car déjà au XVIII^e siècle il était à la fois attesté et contesté. « Rappeler », c'est faire revenir quelqu'un par un appel, voilà un sens bien concret ! « Se souvenir », c'est avoir de nouveau à l'esprit. À lui donc le sens abstrait qu'il ne faut pas oublier, un sens qui peut avoir aussi une notion affective de rancune ou bien au contraire de reconnaissance et d'intérêt.

Ainsi, faire appel à sa mémoire, c'est **se souvenir**. Se joindre de nouveau par téléphone, c'est **se rappeler**.

« Ah, qu'en sera-t-il de moi, quel sera mon destin ! Ce qui est dur, c'est d'être tellement dans l'inconnu, de ne pas avoir d'avenir, de ne pas même pouvoir essayer de deviner ce qu'il en sera de moi. Regarder en arrière, cela fait simplement peur. C'est une telle douleur que le cœur se déchire en deux, rien qu'à **s'en souvenir**. Toute ma vie, je me plaindrai des méchants qui m'ont perdue ! » Dostoïevski, *Les Pauvres Gens*, coll. Babel, éd. Actes Sud.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.